



Requalification cdd en cdi ?

Par **TELIF**, le **31/05/2010 à 11:03**

Bonjour,rnrnJ'ai travaillé pendant un an dans un centre de formation en CDD. Une année avant mon contrat, le centre de formation venait d'obtenir un agrément de la DRASS, pour des formations qualifiantes de deux ans dans le champ social (Moniteur Educateur 2007-2009). rnrnTout au long de mon emploi en CDD (fin 2008- fin 2009) signé pour surcroît d'activité (mon organisme dépend de la convention nationale 1951), le Directeur m'a invité à penser qu'il serait poursuivi par un CDI (programmation de mes actions de formation au-delà du terme de mon CDD, accueil de la nouvelle promotion ME 2009-2010).rnrnTous mes collègues formateurs ont signé avant moi des CDD, mais ont continué à travailler après le terme de leur contrat, ils sont donc, de fait, en CDI. rnrnPour ma part, j'ai souhaité que les choses soient claires avec mon employeur, et quelques jours avant la fin de mon CDD, je suis allée à sa rencontre pour demander un CDI, et renégocier mon salaire (tous les formateurs sur des postes identiques sont payés 600 € de plus sur le salaire brut par rapport à moi). rnrnCette négociation salariale n'a pas plu à mon employeur qui a alors refusé le renouvellement. La formation sur laquelle j'étais positionnée se poursuivait pourtant encore pendant un an, et une nouvelle promotion devait encore arriver. rnrnPensez-vous que je puisse demander la requalification de mon CDD en CDI et faire valoir une discrimination salariale ? Merci de votre réponse, cdt.

Par **aliren27**, le **31/05/2010 à 11:09**

Bonjour,rnrndifficile pour vous de faire valoir la discrimination salariale !!!! bien que des formations aient été programmées, il vous sera difficile de faire valoir que votre employeur voulait vous affecter en CDI;rnrnCependant, au terme de votre cdd il doit vous payez une précarité d'emploi qu'il n'aurai pas a vous payer si votre CDD se poursuivait par un

